



# Recommandations d'envoi Vins, Bières et Spiritueux

Il n'est pas nécessaire d'imprimer cette feuille. Seule les premières pages doivent être dans le colis.

## Délai et adresse de livraison

Après l'enregistrement de vos produits, vous recevrez un e-mail de notre part avec un avis d'expédition contenant toutes les informations importantes sur le délai et l'adresse de livraison.

## Quantité d'échantillons

Vin : 3 bouteilles étiquetées par échantillon

Bière : 3 bouteilles étiquetées par échantillon

Spiritueux : 2 bouteilles étiquetées par échantillon

Le format et la contenance ne sont pas imposés. Vous pouvez envoyer vos produits en bouteille, canette ou tout autre format, et avec une contenance de 75 cl, 50 cl, 33 cl ou 25 cl.

## Documents d'importation pour les envois - Pays d'expédition hors UE

Les frais de port et de douane doivent être payés par l'expéditeur.

1. Choisissez l'incoterm : DDP Delivered Duty Paid.
2. Précisez sur tous vos documents: « Valeur en douane 0,50 € par produit. Échantillons pour dégustation sans valeur commerciale. »
3. Ajoutez sur tous vos documents notre numéro EORI : FR 342 055 837 000 62. N° de TVA intracommunautaire du Concours International des Produits Biologiques et en conversion (Amphore) : FR61342055837.
4. ATTENTION : Assurez-vous que la valeur totale de l'expédition reste inférieure à 20 € (20 \$). Sinon, vous devrez payer des droits de douane supplémentaires.
5. Certains transporteurs, comme DHL ou FedEx par exemple, ajoutent des frais de douane supplémentaires. Renseignez-vous auprès de votre prestataire.

## Textes complémentaires obligatoires - Pays d'expédition hors UE

Merci d'ajouter sur tous vos documents douaniers :

"Échantillon sans valeur commerciale.

La marchandise fournie par le producteur ne sera pas vendue.

La valeur de l'échantillon est renseignée sur la facture."

## Conditions de livraison - Pays d'expédition hors UE

DDP Delivered Duty Paid.